

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pli 86 POITIERS PIC 20.09.18 CI0202



1222035248 0004

M DELMAS JEAN PIERRE
6 ALL DE RONCEVAUX
31770 COLOMIERS

1222035248 0004

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 25 798 348 444
Référence de l'avis : 18 65 4083872 96

Numéro de propriétaire : 251 D00187G

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBLTRK
M DELMAS JEAN PIERRE

PROP/INDIVIS MBLTRL
MME CAVE MONIQUE MARIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

845,00 €

prélèvement

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

- avis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Rôles, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon entreprise/ je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »